



SERVICE RESTAURATION ET/OU
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
FICHE FAMILLE
ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Fiche 2

RENSEIGNEMENTS PARENTS

DEPÔT DU DOSSIER : Père Mère Autre

Responsable 1 : Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Tél. / mail (obligatoire) : _____

Responsable 2 : Nom et prénom _____

Adresse : _____

Tél. / mail (obligatoire) : _____

RENSEIGNEMENTS ENFANT(S) SCOLARISÉ(S) EN MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

	Premier enfant	Deuxième enfant	Troisième enfant	Quatrième enfant
Nom				
Prénom				
Ecole				
Classe				

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (hors APE)

- 1) Matin : 7h 30 / 8h 35 (y compris le mercredi matin)
2) Midi (animations Fédération Partir uniquement pour les écoles élémentaires)
3) Soir : 16h 45 / 19h 15 (animations Fédération Partir uniquement pour les écoles élémentaires)
4) Pas besoin d'accueil périscolaire

PERSONNES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ÉLÈVE A LA SORTIE DE L'ÉCOLE

Nom / Prénom – tél : _____

Nom / Prénom – tél : _____

RESTAURANT SCOLAIRE

lundi mardi mercredi (avec obligation d'inscription au Centre de Loisirs)
 jeudi vendredi

Prix du repas <i>A titre d'information, le prix de revient d'un repas (nourriture, personnel, transport) s'établit à 7,54€</i>	Tarif A	0,80 €	
	Tarif B	1,18 €	
	Tarif C	1,66 €	
	Tarif D	2,17 €	
	Tarif E	2,67 €	
	Tarif F	3,47 €	
	Tarif G	4.00 €	

Je souhaite recevoir la facture sur support papier (à défaut support dématérialisé)

ALLERGIE(S) / PRATIQUE ALIMENTAIRE

En cas d'allergies alimentaires : aliments interdits selon avis médical joint* : *Merci de joindre une photo d'identité si allergie pour le service de restauration scolaire.* Prénom de l'enfant : _____

Autres (pas de viande - pas de porc) : _____

Reconnaissons avoir reçu et pris connaissance des règlements relatifs au fonctionnement de ces deux services.

Le

Signature(s) du ou des représentant(s) légal(aux)



ENQUÊTE RELATIVE À LA MODULATION DES PRIX

Imprimé à remplir et à retourner en Mairie au Service Education
8 Rue de Colomb - Tél : 05.65.50.05.40 / Mail : affaires.scolaires@ville-figeac.fr

COMPOSITION DE LA FAMILLE

NOM (S) et PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	NOM – ADRESSE de l'EMPLOYEUR
Responsable 1			
Responsable 2			
Enfants			
Autres membres du foyer			

Pièces justificatives : cf. fiche 3

CADRE RESERVE A LA MAIRIE

Attestation de paiement CAF _____

Photocopie de l'avis d'impôt 2025 (impôt sur les revenus 2024 avant déduction) _____

ou Bulletin de salaire de décembre 2024 _____

Autres _____

TOTAL DES RESSOURCES : _____ QUOTIENT FAMILIAL : _____

NOMBRE DE PERSONNES : _____ TARIF : _____

Figeac, le

**Signature(s) du ou des représentant(s)
légal (aux)**

MODALITÉS DE CALCUL DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

RAPPEL / l'inscription est obligatoire chaque année scolaire.

PIÈCES À FOURNIR

POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES À FIGEAC OU POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES HORS FIGEAC DONT LES ENFANTS BÉNÉFICIENT D'UN ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ:

Fournir une photocopie de l'avis d'impôt **2025** : avis d'imposition sur les revenus 2024 (ou la photocopie de votre déclaration) et une attestation de paiement CAF (salaire du ménage y compris des parents vivant maritalement, des enfants en apprentissage, les pensions ou rentes, les revenus divers (à préciser). Les allocations familiales n'entrent pas en ligne de compte.

FORMULE DE CALCUL

Quotient familial = $\frac{\text{Revenu annuel (total des salaires et assimilés avant abattement))}{12 \times \text{nombre de parts}}$

Nombre de parts : 1 pour le père – 1 pour la mère
1 pour chaque enfant à charge
2 pour père ou mère veuf (ve), divorcé(e) ou célibataire vivant seul.

- Quotient familial de 0 à 155 €	Prix du repas – Tarif A -----	0,80 €
- Quotient familial compris entre 156 € et 230 €	Prix du repas – Tarif B -----	1,18 €
- Quotient familial compris entre 231 € et 305 €	Prix du repas- Tarif C -----	1,66 €
- Quotient familial compris entre 306 € et 445 €	Prix du repas- Tarif D -----	2,17 €
- Quotient familial compris entre 446 € et 600 €	Prix du repas- Tarif E -----	2,67 €
- Quotient familial compris entre 601 € et 1200 €	Prix du repas- Tarif F -----	3,47 €
- Quotient familial supérieur à 1200 €	Prix du repas – Tarif G -----	4,00 €
Adultes – Prix du repas tarif H -----		7,00 €

NB : à titre d'information, le prix de revient d'un repas (nourriture, personnel, transport) s'établit à 7€54.

POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES HORS FIGEAC (ET DONT L'ENFANT NE RELÈVE PAS D'UN DISPOSITIF ULIS OU SPÉCIFIQUE): APPLICATION DU TARIF G (FOURNIR UNIQUEMENT LA FICHE D'INSCRIPTION).



Sans pièces justificatives, les dossiers ne seront pas examinés et le tarif G (4,00€) sera appliqué jusqu'à régularisation du dossier.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 JUILLET 2025

Les fiches d'inscription (1 par famille), le dossier enquête ressources, les règlements des restaurants scolaires et des accueils périscolaires peuvent être retirés auprès du Service Education – 8 rue de Colomb – du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h 30 ou téléchargés à partir du site de la Ville (www.ville-figeac.fr).

Nom et Prénom de l'enfant : _____ né(e) le _____
École maternelle : _____ Classe : _____
Responsable Légal : _____
Adresse : _____
Courriel : _____
Tél : Travail : _____ Domicile : _____ Port : _____

FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

**Document à retourner
en Mairie rapidement**



INSCRIPTION – Activités péri-éducatives (APE)

16h00 – 16h45

(Activités gratuites)

- Inscription aux APE pour l'année scolaire 2025/2026
- Lundi
 - Mardi
 - Jeudi
 - Vendredi
- Mon enfant ne participera pas aux APE

Toute modification concernant l'inscription de votre enfant devra faire l'objet d'une demande par mail (affaires.scolaires@ville-figeac.fr) à la Mairie ou par téléphone (05.65.50.05.40) **impérativement 1 jour avant** (garde alternée, horaires décalés...)

Je décharge de toute responsabilité la Commune et les intervenants, à partir de 16h, lorsque mon enfant ne participe pas aux activités péri-éducatives.

Les informations de ce document font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Figeac (Lot) pour l'exercice de sa mission de service à la Protection des Données.

Le ou les destinataires des données sont les agents habilités de la mairie de Figeac (Lot) et la CNIL. Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général Européen 2016/679 relatif à la protection des données personnelles dit « RGPD » applicable depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement de vos données ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime sur les données qui vous concernent.

Vous pouvez à tout moment les exercer en vous adressant :

- par courrier postal à : la Mairie de Figeac – 8 Rue de Colomb – 46100 FIGEAC

- par courriel auprès de : secretariat.general@ville-figeac.fr

À Figeac le _____

« Lu et approuvé » (mention manuscrite)

Signature obligatoire des responsables légaux de l'enfant



ECOLE ELEMENTAIRE

Classes du CP au CM2

FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES MERIDIENNES ET PERISCOLAIRES

Année scolaire 2025-2026

Document à retourner en mairie

Fiche 4

Nom et prénom de l'enfant : _____ Né.e le : _____	Personnes autorisées à récupérer l'enfant : Nom, Prénom : _____ Téléphone : _____ Nom, Prénom : _____ Téléphone : _____ Nom, Prénom : _____ Téléphone : _____
Ecole fréquentée - classe : _____	
Nom du responsable légal : _____	
Adresse : _____	
Tél Portable : _____ Travail : _____	
Courriel : _____	
Numéro d'allocataire : _____ Enfant bénéficiant du dispositif AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé)	

LES ANIMATIONS PERISCOLAIRES SONT ENCADREES et FACTUREES PAR LA FEDERATION PARTIR

Dès l'inscription aux animations périscolaires : merci de vous rapprocher de la fédération Partir (05.65.50.91.76) pour compléter la fiche sanitaire et procéder au règlement

ANIMATIONS DES PAUSES MERIDIENNES Si inscription à la restauration scolaire De 11h45 à 13h35 Cotisation : 1€ par semestre	ACTIVITES PERI-EDUCATIVES De 16h à 16h45 Animations gratuites	CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE Aides aux Leçons De 16h45 à 19h15 Cotisation : 32€ ou 35€ par semestre (selon QF)
J'inscris mon enfant aux animations de 11h45 à 13h35 : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	J'inscris mon enfant aux APE de 16h à 16h45 : LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI <input type="checkbox"/>	J'inscris mon enfant au centre de loisirs périscolaire : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Paul Bert : les mardis Louis Barrié : les jeudis Jacques Chapou : les lundis et vendredis	Mon enfant ne participe pas aux APE <input type="checkbox"/>	J'inscris mon enfant à l'aide aux leçons de 17h à 17h45 : LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/>
J'autorise mon enfant à partir seul après les APE et/ou le CLPS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		

A Figeac, le _____
Signature obligatoire des responsables légaux

Les informations de ce document font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Figeac (Lot) pour l'exercice de sa mission de service à la Protection des Données. Le ou les destinataires des données sont les agents habilités de la mairie de Figeac (Lot) et la CNIL. Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général Européen 2016/679 relatif à la protection des données personnelles dit "RGPD" applicable depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement de vos données ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime sur les données qui vous concernent. Vous pouvez à tout moment les exercer en vous adressant :
 - par courrier postal à : la Mairie de Figeac - 8 rue de Colomb - 46100 FIGEAC
 - par courriel auprès de : secretariat.general@ville-figeac.fr

Depuis 2013, la Ville de Figeac a missionné la fédération Partir pour coordonner et animer les temps périscolaires des trois écoles publiques élémentaires de Figeac.

Les animateurs de l'association interviennent dans les écoles Paul Bert, Louis Barrié et Jacques Chapou.

1. Pendant les pauses méridiennes

à Paul Bert : les mardis de 11h45 à 13h35

à Louis Barrié : les jeudis de 11h45 à 13h35

à Jacques Chapou : les lundis et vendredis de 11h45 à 13h35

L'équipe accompagne les enfants pendant le temps du repas et pendant leur temps libre. Elle propose des activités (ludothèque, grands jeux, coin lecture & détente), afin que cette pause méridienne soit un temps agréable et facilitateur des apprentissages de l'après-midi.

2. Pendant les Activités Péri-Educatives (APE)

les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h à 16h45

Tous les soirs, les enfants ont la possibilité de participer à des activités culturelles, sportives et créatives. Ils peuvent aussi s'inscrire à des projets (exemple de projets déjà réalisés : "Petits reporters du Bio" – "Recycler pour jouer" – "Sport & Concert avec Baraqué" – "Rencontres sportives inter écoles" – "Jeux olympiades" – "Couture"...) qui demandent un engagement dans le temps et qui se finalisent généralement par une sortie.

3. Pendant le Centre de Loisirs Périscolaire (CLPS)

les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h45 à 19h15

A partir de 16h45, les animateurs de la fédération Partir proposent des activités encadrées ou libres aux enfants. Des projets spécifiques sont aussi mis en place en s'appuyant sur les propositions des enfants.

MODALITES D'INSCRIPTION et DE FACTURATION

• Pauses méridiennes :

Inscription auprès du Service Education de la Ville de Figeac (fiche 4). Cette prestation est facturée directement par la fédération Partir (1 euro par enfant et par semestre).

• Activités Péri-Educatives :

Inscription auprès du Service Education de la Ville de Figeac (fiche 4). Ces animations sont gratuites pour tous les enfants.

• Centre de loisirs périscolaire :

Inscription auprès du Service Education de la Ville de Figeac (fiche 4). Cette prestation est facturée directement par la fédération Partir (32€ ou 35€ par semestre et par enfant, selon les revenus du foyer). Pour information, le 1er semestre correspond à la période de septembre à janvier. La somme de 32€ correspond au QF cantine de A à C, et celle de 35€ au QF cantine de D à G.

Afin de finaliser l'inscription de vos enfants, un dossier administratif doit être complété auprès de la fédération Partir.

Il est composé d'un dossier familial et d'une fiche sanitaire par enfant.

Ces documents sont disponibles directement au bureau de la fédération Partir (2 rue Victor Delbos, cour de l'ancien CES - 05.65.50.91.76) ou téléchargeables sur le site www.fedepartir.fr



CAISSES D'ALLOCATIONS
FAMILIALES

LOT



**Année Scolaire 2025-2026****Autorisation de captation et de diffusion****Demande d'autorisation**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, Adresse) : _____

_____, représentant légal de :

ENFANT(S) SCOLARISÉ(S) EN MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

	Premier enfant	Deuxième enfant	Troisième enfant	Quatrième enfant
Nom				
Prénom				
Ecole				
Classe				
Captation Diffusion	<input type="checkbox"/> autorise <input type="checkbox"/> n'autorise pas			

la captation et l'utilisation de l'image, la silhouette et la voix de mon (mes) enfant(s) désigné(s) ci-dessus pendant les temps méridiens et périscolaires et ce dans diverses publications (journaux locaux, Bulletin Municipal, site internet, réseaux sociaux et chaîne YouTube de la ville de Figeac,...), et divers supports (papier, audio, vidéos, CD-ROM, DVD, USB...), dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Fait à _____ Le _____.

Signature du représentant légal :

Les informations de ce document font l'objet d'un traitement destiné à la Mairie de Figeac (Lot) pour l'exercice de sa mission de service à la Protection des Données. Le ou les destinataires des données sont les agents habilités de la Mairie de Figeac (Lot) et la CNIL. Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général européen 2016/679 relatif à la Protection des données personnelles dit « RGPD » applicable depuis le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement de vos données ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime sur les données qui vous concernent. Vous pouvez à tout moment les exercer en vous adressant :

- par courrier postal à la Mairie de Figeac
- par courriel : secretariat.general@ville-figeac.fr